



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julietta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. le Maire a procédé à l'appel nominal des membres, le quorum étant atteint, il a ouvert la séance.

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avant de poursuivre, M. le Maire a sollicité l'avis de l'assemblée sur le recours au vote par voie électronique et au vote au scrutin public, ce conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour qui est donc le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025
2. Indemnité de gardiennage de l'Eglise communale

3. Subventions de fonctionnement 2025 au budget de la caisse des écoles, du CCAS et de la zone d'activité industrielle et artisanale
4. Budget principal – Approbation du compte de gestion 2024
5. Budget principal – Approbation du compte administratif 2024
6. Budget principal – Affectation du résultat de la section de fonctionnement
7. Fongibilité des crédits budgétaires en application de la nomenclature budgétaire M57
8. Vote des taux d'imposition 2025
9. Budget principal – Approbation du budget primitif 2025
10. Subventions annuelles 2025 - Associations & établissements divers
11. Budget activité zone industrielle et artisanale – Approbation du compte de gestion 2024
12. Budget activité zone industrielle et artisanale – Approbation du compte administratif 2024
13. Budget activités zones industrielles et artisanales – Affectation du résultat de la section de fonctionnement
14. Budget activité zone industrielle et artisanale – Approbation du budget primitif 2025
15. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
16. Extension du périmètre du SMOYS
17. Divers

**DCM 2025-03-01**

**APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **APPROUVE** le procès-verbal de la précédente séance,

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSER





## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Juliette MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-02

## INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

M. le Maire a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, adjointe aux finances, qui rappelle que les communes peuvent allouer une indemnité aux Prêtres assurant le gardiennage des églises communales dont ils sont affectataires.

Elle précise que le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales avait été revalorisée en 2024 compte tenu de l'augmentation du point d'indice majoré des fonctionnaires.

Elle indique que pour l'année 2025, l'indemnité demeure à 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve le lieu de culte.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a proposé d'allouer au Prêtre de l'Eglise d'Angerville la somme de 503.42 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROQUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **DECIDE** de verser une indemnité de 503.42 € au Prêtre de la Commune.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER



## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Juliette MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-03

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES, DU CCAS ET DE LA ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

Après avoir repris la parole, Mme Patricia AMBROSIO TADI a proposé de voter les subventions d'équilibre au budget 2025 de la Caisse des écoles, du Centre Communal d'Action Sociale et du budget activité zone industrielle et artisanale (Maison de santé et antennes réseau de téléphonie) comme suit :

- **Caisse des écoles** : 36 000 €
- **CCAS** : 21 200 €
- **Activité zone industrielle et artisanale** : 54 000 €

VU la Commission des Finances du 1<sup>er</sup> mars 2025,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal du 18 mars 2025,

VU le projet de budget transmis aux élus le 28 mars 2025 ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéric SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement pour :

- ♦ La Caisse des Ecoles pour un montant de 36 000 €
- ♦ Le Centre Communal d'Actions Sociales pour un montant de 21 200 €
- ♦ L'activité zone industrielle et artisanale pour un montant de 54 000 €

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 091-219100161-20250408-DCM20250304-DE

Berger  
Levfaul

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julietta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-04

BUDGET PRINCIPAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Mme Patricia AMBROSIO TADI poursuit l'ordre du jour et rappelle qu'en application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Elle ajoute que le vote de l'approbation du compte de gestion du comptable préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce compte administratif.

Elle a ensuite donné lecture des écritures du compte de gestion 2024 de la commune se récapitulent comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	4 527 942.46 €
<b>Recettes</b>	3 199 695.08 €
<b>Résultat</b>	<b>-1 328 247.38 €</b>
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>-539 412.28 €</b>
<b>Résultat d'exercice 2024</b>	<b>- 1 867 659.66 €</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	6 097 144.82 €
<b>Recettes</b>	6 482 057.81 €
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>384 912.99 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>1 862 987.76 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>2 247 900.75 €</b>

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a invité l'assemblée à délibérer.

**VU** les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**VU** le compte de gestion du budget communal 2024 dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

**CONSIDERANT** que le compte de gestion établi pour l'exercice 2024 par M. le Trésorier n'appelle aucune observation et se trouve en concordance avec le compte administratif,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

#### **Voix pour : 23**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT.*

#### **Abstentions : 1**

*Philippe CHENAULT*

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du Comptable p...
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 07/05/2025

Berger  
Levrault

ID : 091-219100161-20250408-DCM20250304-DE



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julietta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**DCM 2025-03-05**

**BUDGET PRINCIPAL**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Mme Patricia AMBROSIO TADI poursuit et indique que l'article L 1612-12 du code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte Administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Elle a ensuite donné lecture du compte administratif de l'exercice 2024 qui se trouve en concordance avec le compte de gestion et qui se résume comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>4 527 942.46 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 199 695.08 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 1 328 247.38 €</b>
<b>Déficit reporté</b>	<b>-539 412.28 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>- 1 867 659.66 €</b>
<b>RAR Dépenses</b>	<b>-812 932.93 €</b>
<b>RAR Recettes</b>	<b>1 576 704.87 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 103 887.72 €</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>6 097 144.82 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>6 482 057.81 €</b>
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>384 912.99 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>1 862 987.76 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>2 247 900.75 €</b>

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a cédé la présidence à Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, 1<sup>ère</sup> adjointe afin de procéder au vote.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

**CONSIDERANT** que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence au moment du vote du compte administratif,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

**Voix pour : 21**

Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT.

**Abstentions : 1**

Philippe CHENAULT

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ANGERVILLE - Mairie

N° de SIREN: 219100161

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM20250305

Objet acte: BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMNISITRATIF 2024

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 091-219100161-20250408-DCM20250305-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**



## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Juliette MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-06

## BUDGET PRINCIPAL

## AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après avoir repris part au débat, M. le Maire a confié la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI qui précise qu'au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2024 rappelés ci-dessous, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de clôture de la section d'investissement : ..... - 1 861

Reste à réaliser dépenses : ..... - 812 932.93 €

Restes à réaliser recettes : ..... + 1 576 704.87 €

Besoin en affectation : ..... 1 103 887.72 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : ..... + 2 247 900.75 €

Il vous sera donc proposé de procéder à une affectation partielle du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement en section d'investissement pour un montant de 1 103 887.72 €.

L'excédent en section de fonctionnement sera donc repris pour la somme de 1 144 013.03 €

A cette issue et après avoir repris la parole, M. le Maire a invité les membres à approuver cette proposition.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **APPROUVE** l'affectation du résultat comme suit :

- ♦ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
*Crédit du compte 1068 sur BP 2025 : 1 103 887.72 €*
- ♦ Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025  
*Ligne 002 sur BP 2025 : 1 144 013.03 €*

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Juliette MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-07

### FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES EN APPLICATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M57

Mme Patricia AMBROSIO TADI indique que depuis le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune est désormais amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Elle explique que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Elle ajoute que cette fongibilité, dite asymétrique, permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Elle précise que l'assemblée délibérante est alors informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code Général des Collectivité Territoriales.

A l'issue de ces explications, elle a proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget principal et pour le budget annexe ZIA.

A cette issue et après avoir repris la parole, M. le Maire a invité les membres à approuver cette proposition.

**VU l'article L2121-29 du Code général des Collectivité Territoriales,**

**VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales et du Ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget.
- **DIT** que cette autorisation est valable pour le budget principal et le budget annexe ZIA.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,

Johann MITTELHAUSSER





# Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ANGERVILLE - Mairie

N° de SIREN: 219100161

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM20250307

Objet acte: FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 091-219100161-20250408-DCM20250307-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**



## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, également convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Juliette MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-08

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

M. le Maire a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI qui indique que conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le schéma de financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020 est entré en vigueur en 2021. La Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. La compensation de la perte de cette recette est réalisée par la perception de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

départementale sur le territoire de la commune. Afin d'assurer une compensation commune, un mécanisme de coefficient correcteur est ensuite appliqué.

Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par la réforme et sont imposés, depuis 2023, au taux de la taxe d'habitation voté par le Conseil municipal.

Conformément aux orientations budgétaires fixées dans le rapport débattu en séance du conseil municipal du 18 mars, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe à leur niveau de 2024 selon le détail suivant :

- ♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.50 %
- ♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.53 %
- ♦ Taxe d'habitation : 14.92 %

A l'issue de ces explications et après avoir repris la parole, M. le Maire a rappelé que si la commune a décidé de ne pas augmenter ses taux, les valeurs locatives, désormais indexées sur l'inflation, vont provoquer une légère variation pour les ménages. Il précise que cette année, la revalorisation des bases est de 1.7% après deux fortes augmentations en 2023 pour environ 7% et en 2024 pour environ 3%.

Il a ensuite invité les membres à délibérer.

**VU** la Commission des Finances du 1<sup>er</sup> mars 2025,

**VU** le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal du 18 mars 2025,

**VU** le projet de budget transmis aux élus le 28 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'au vu des résultats constatés et des orientations qui ont été approuvées, il est proposé de maintenir les taux des impositions locales,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **FIXE** les taux des impositions locales pour l'année 2025, comme suit :

- ♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.50 %
- ♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.53 %
- ♦ Taxe d'habitation : 14.92 %

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 07/05/2025

Berger  
Levrault

ID : 091-219100161-20250408-DCM20250308-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julieta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-09

**BUDGET PRINCIPAL**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

A titre liminaire, M. le Maire a souhaité dresser un rapide bilan avant la présentation de ce dernier exercice budgétaire de la mandature. Il indique qu'il convient de retenir que la stratégie budgétaire élaborée pour financer les grands projets PVD a été respectée. Il souligne que les marchés publics lancés pour ces opérations ont été parfaitement menés et négociés, ce qui a permis de réduire les coûts. A cet égard, il salue le travail des équipes et les remercie.

M. le Maire met en évidence la situation budgétaire de la commune qui demeure saine et équilibrée, comparable au début de la mandature alors que des investissements importants ont été réalisés. Il indique que le dispositif Petites Villes de Demain a permis d'obtenir des financements conséquents, de l'ordre de 70% pour chacune des opérations : Henri Renard, Centre-ville et Pumptrack. Il remercie l'ensemble des élus pour leur investissement et leur travail qui ont permis de bâtir une vraie stratégie pour le développement de la commune.

Il souligne enfin le caractère enrichissant du programme PVD qui aura permis des réflexions intéressantes et le développement de nouvelles orientations.

A l'issue de cette introduction, il a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, pour la présentation du budget prévisionnel de la commune établi pour l'exercice 2025.

Avant de passer à la présentation du budget, elle a précisé qu'au titre de l'article 93 de la loi n°2019-1461 codifié à l'article L2123-24-1-1 du CGCT, les communes doivent établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du conseil municipal : Maire, adjoints au maire et conseillers municipaux. Elle ajoute que conformément à la loi, cet état qui était annexé à la note de synthèse a été communiqué aux membres du Conseil municipal.

Elle est ensuite passée à la présentation du budget qui se présente comme suit :

<b>Chap</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>
011	Charges à caractère général	1 810 625.00 €
012	Charges de personnel	2 173 600.00 €
014	Atténuation de produits	340 979.00 €
65	Autres charges de gestion courante	398 860.00 €
66	Charges financières	27 052.38 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3 000.00 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>4 757 116.38 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 254 487.77 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 677.88 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>1 496 165.65 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 253 282.03 €</b>
<b>Chap</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>
013	Atténuations de charges	10 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	303 285.00 €
73	Impôts et taxes	817 090.00 €
731	Fiscalité locale	2 603 250.00 €
74	Dotations et participations	1 187 538.00 €
75	Autres produits de gestion courante	175 000.00 €
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>5 096 163.00 €</b>
002	Résultat reporté	1 144 013.03 €
042	Opérations d'ordre	13 106.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 253 282.03 €</b>

Chap	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	Nouveaux crédits	Total 2025
21	Immobilisations corporelles par opération			
OP 10	Groupe scolaire	17 754.80 €	30 300 €	48 054.80 €
OP 14	Tennis		100 000 €	100 000 €
OP 16	Salle polyvalente		25 700 €	25 700 €
OP 17	Stade		5 000 €	5 000 €
OP 19	Voies et réseaux	690 898.75 €	307 600 €	998 498.75 €
OP 23	Tx éclairage public		30 000 €	30 000 €
OP 25	Hôtel de ville	7 102.13 €	15 800 €	22 902.13 €
OP 30	Poteaux incendie		4 000 €	4 000 €
OP 31	Mobiliers sportifs et divers	15 673.54 €	85 800 €	101 473.54 €
OP 33	PLU	2 430.00 €	4 000 €	6 430 €
OP 36	Tx bâtiments divers	10 023.60 €	64 300 €	74 323.60 €
OP 38	Gymnase		24 000 €	24 000 €
OP 41	Aménagement le Parc d'Angerville	18 124.80 €	38 100 €	56 224.80 €
OP 42	Services techniques	31 725.31 €	66 030 €	97 755.31 €
OP 43	Réserve		1 325 882.05 €	1 325 882.05 €
OP 44	Vidéoprotection		46 700 €	46 700 €
OP 48	Petites Villes de Demain	19 200.00 €	12 000 €	31 200 €
16	Emprunts et dettes assimilées		147 847.60 €	147 847.60 €
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>812 932.93 €</b>	<b>2 333 059.65 €</b>	<b>3 145 992.58 €</b>
139111	Ecritures d'ordre		13 106 €	13 106 €
001	Solde d'exécution négatif		1 867 659.66 €	1 867 659.66 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>812 932.93 €</b>	<b>4 213 825.31 €</b>	<b>5 026 758.24 €</b>

<b>Chap</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2025</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 883 887.72 €
13	Subventions d'investissement	70 000 €
<b>RECETTES REELLES</b>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 677.88 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 254 487.77 €
Reste à réaliser		1 576 704.87 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 026 758.24 €</b>

A l'issue de cette intervention, M. le Maire a proposé à l'assemblée de voter le budget primitif 2025 au chapitre et à l'opération.

**VU** le Code Général des Collectivités et ses articles 2312-1 et suivants, relatif à l'adoption du budget communal,

**VU** la Commission des Finances du 1<sup>er</sup> mars 2025,

**VU** le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal du 18 mars 2025,

**VU** le projet de budget transmis aux élus le 28 mars 2025 ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

**Voix pour : 23**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naima SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT.*

**Abstentions : 1**

*Philippe CHENAULT*

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 tel que présenté :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	6 253 282.03 €
RECETTES	6 253 282.03 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	5 026 758.24 €
RECETTES	5 026 758.24 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSER





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ANGERVILLE - Mairie

N° de SIREN: 219100161

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM20250309

Objet acte: BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 091-219100161-20250408-DCM20250309-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Juliette MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-10

SUBVENTIONS ANNUELLES 2025

ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENT DIVERS

M. le Maire a donné la parole à M. Jacques DRAPPIER qui explique que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour les habitants de la commune, les associations de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

M. Jacques DRAPPIER indique que les aides financières sollicitées par les associations ont été examinées, par le groupe de travail formé à cet effet, lors de la réunion du 5 mars 2025. Il remercie les membres du groupe de travail.

Avant de procéder au vote pour chacune des associations référencées dans le tableau ci-dessous, il informe que les membres du bureau des associations présents dans l'assemblée ne pourront pas prendre part au vote pour leur association.

Associations	2025				
	Subvention demandée	Retenue par la commission	Accordée par le CM	Nbre de votant	Vote
Comité des fêtes	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	22	22
ACOMA	1 100,00 €	900,00 €	900,00 €	24	24
SOC Musicale Angerville	1 300,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	24	24
Soc Musicale Angerville cours	2 229,21 €	2 229,21 €	2 229,21 €	24	24
Les cochelins	500,00 €	500,00 €	500,00 €	24	24
LES AMIS DE L'EUROPE	1 000,00 €	300,00 €	300,00 €	24	24
PASSERELLES DU TEMPS	300,00 €	300,00 €	300,00 €	24	24
Music'halles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	24	24

Secours Catholique	600,00 €	0,00 €	0,00 €	24	24
Resto du Cœur		2 000,00 €	2 000,00 €	24	24

Karting Angerville	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	24	24
Karting sub except		560,00 €	560,00 €	24	24
Cyclo club Angerville	200,00 €	200,00 €	200,00 €	24	24
Judo Club	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	24	24
Amicale Boulistes Angervilloise	350,00 €	300,00 €	300,00 €	24	24
Billard Club	500,00 €	300,00 €	300,00 €	24	24
CSAP	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	24	24
CSAP - Sub exceptionnelle	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	24	24
RANDO Sud Essonne	500,00 €	300,00 €	300,00 €	24	24
cardio-boxing-club-angerville sub exep	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	24	24
TENNIS CLUB	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	24	24
IKSE KARATE	210,00 €	300,00 €	300,00 €	24	24

ADMR		7 200,00 €	24	24
CEACA	250,00 €	250,00 €	24	24
FNACA	400,00 €	400,00 €	24	24
ADCA	300,00 €	150,00 €	24	24
<b>TOTAL</b>	<b>32 539,21 €</b>	<b>24 089,21 €</b>	<b>31 289.21</b>	

A l'issue de la présentation, M. le Maire a invité l'assemblée à délibérer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **APPROUVE** pour chaque association ou organisme divers le versement des subventions telles que présentées dans le tableau ci-annexé
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ANGERVILLE - Mairie

N° de SIREN: 219100161

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM20250310

Objet acte: SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 091-219100161-20250408-DCM20250310-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14

Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julieta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-11

**BUDGET ACTIVITE ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

M. le Maire a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI qui expose qu'en application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'approbation du compte de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Elle a ensuite donné lecture des écritures du compte de gestion 2024 du budget ZIA se récapitulent comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	175 347.98 €
<b>Recettes</b>	283 899.84 €
<b>Résultat</b>	<b>108 551.86 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	4 076.55 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	112 628.41 €

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	241 874.22 €
<b>Recettes</b>	318 429.52 €
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>76 555.30 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	7 190.18 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>83 745.48 €</b>

A l'issue de cette présentation et après avoir repris la parole, M. le Maire a invité l'assemblée à délibérer.

**VU** les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget primitif ZIA 2024,

**VU** le compte de gestion du budget ZIA 2024 dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

**CONSIDERANT** que le compte de gestion établi pour l'exercice 2024 par M. le Trésorier n'appelle aucune observation et se trouve en concordance avec le compte administratif,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

#### **Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe Activité zone industrielle et artisanale du Comptable public

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER





# Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ANGERVILLE - Mairie

N° de SIREN: 219100161

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM20250311

Objet acte: BUDGET ZIA - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 091-219100161-20250408-DCM20250311-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julietta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-12

**BUDGET ACTIVITE ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Après avoir repris la parole, Mme Patricia AMBROSIO TADI a poursuivi avec l'approbation du Compte Administratif. Elle précise que l'article L 1612-12 du code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte Administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Elle a ensuite donné lecture des écritures du compte administratif de l'exercice 2024 qui se trouvent en concordance avec le compte de gestion, et qui se résume comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	175 347.98 €
<b>Recettes</b>	283 899.84 €
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>108 551.86 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	4 076.55 €
<b>Résultat</b>	112 628.41 €
<b>RAR Dépenses</b>	21 910.95 €
<b>RAR Recettes</b>	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>90 717.46 €</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	241 874.22 €
<b>Recettes</b>	318 429.52 €
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>76 555.30 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	7 190.18 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>83 745.48 €</b>

A cette issue, M. le Maire a cédé la présidence à Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, 1<sup>ère</sup> adjointe afin de procéder au vote.

**VU** le code général des collectivité territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

**CONSIDERANT** que M. le Maire devra se retirer pour laisser la présidence au moment du vote du compte administratif,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

#### **Voix pour : 22**

Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe activité zone industrielle et artisanale

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ANGERVILLE - Mairie

N° de SIREN: 219100161

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM202512

Objet acte: BUDGET ZIA - APPROBATION DU COMPTE ADMNISTRATIF 2024

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 091-219100161-20250408-DCM202512-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**



## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julieta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-13

## BUDGET ACTIVITE ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

## AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après que M. le Maire ait repris part au débat, il a laissé la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI qui expose qu'au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2024 rappelés ci-dessous, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de clôture de la section d'investissement : ..... 112 628.41 €

Reste à réaliser dépenses : ..... - 21 910.95 €

Restes à réaliser recettes : ..... +0 €

**Besoin en affectation :** ..... 0 €

**Résultat de clôture de la section de fonctionnement :** ..... + 83 745.48 €

En l'absence de besoin en affectation, elle a proposé de reprendre l'intégralité du résultat d'exercice de la section de fonctionnement dans cette section.

A cette issue et après avoir repris la parole, M. le Maire a invité les membres à approuver cette proposition.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **APPROUVE** l'affectation du résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement à reporter  
*Ligne 002 sur BP 2025 : 83 745.48 €*

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSSER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julietta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-14

### BUDGET ACTIVITE ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, pour la présentation du budget prévisionnel de la ZIA établi pour l'exercice 2025.

M. le Maire a procédé aux votes, au chapitre et à l'opération.

<b>Chap</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>
011	Charges à caractère général	103 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 000 €
66	Charges financières	5 499 €
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>170 499 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	40 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 807.42 €
	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>137 807.42 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>308 306.42 €</b>

<b>Chap</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>
042	Opérations d'ordre	61 495 €
74	Dotations et participations	53 966.94 €
75	Autres produits de gestion courante	109 099 €
002	Résultat reporté	83 745.48 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>308 306.42 €</b>

<b>Chap</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RAR</b>	<b>Nouveaux Crédits</b>	<b>BP 2025</b>
40	Opérations d'ordre		61 495 €	61 495 €
16	Emprunts et dettes assimilées		40 000 €	40 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000 €	1 000 €
OP 10	Maison de santé	21 910.95 €	104 118.93 €	126 029.93 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>21 910.95 €</b>	<b>206 613.93 €</b>	<b>228 524.88 €</b>

Chap	RECETTES D'INVESTISSEMENT RAR	BP 2025
001	Solde d'exécution	90 717.46 €
040	Opérations d'ordre	97 807.42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>228 524.88 €</b>

VU de Code Général des Collectivités et ses articles 2312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

VU la Commission des Finances du 1<sup>er</sup> mars 2025,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal du 18 mars 2025,

VU le projet de budget transmis aux élus le 28 mars 2025 ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

**Voix pour : 23**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT.*

**Abstentions : 1**

*Philippe CHENAULT*

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 tel que présenté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES 308 306.42 €	DEPENSES 228 524.88 €
RECETTES 308 306.42 €	RECETTES 228 524.88 €

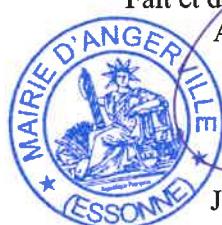
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,

Johann MITTELHAUSSER







## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ANGERVILLE - Mairie

N° de SIREN: 219100161

Numéro Acte de la collectivité locale: DCMP20250314

Objet acte: BUDGET ZIA - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 091-219100161-20250408-DCMP20250314-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**



## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julietta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**DCM 2025-03-15**

**DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS  
CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN  
BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

M. le Maire informe que pour mener à bien les activités proposées aux jeunes Angervillois durant les vacances scolaires d'été, il est nécessaire de créer trois postes saisonniers d'adjoint d'animation à temps non complet, afin de soutenir et d'aider l'animateur jeunesse dans l'encadrement des jeunes pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2025.

D'autre part, afin d'assurer la continuité du service en période estivale deux d'adjoint technique à temps complet affectés aux services techniques doivent pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2025.

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

**CONSIDERANT** qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service jeunesse et les services techniques, pour, respectivement, la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2025 et du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2025.

**CONSIDERANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **AUTORISE** M. le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour les périodes précitées en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent
- au maximum 3 emplois à temps non complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur auprès des jeunes, à raison de deux postes de 30 heures pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2025 et un poste de 30 heures pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2025.

- **CHARGE** M. le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,



Johann MITTELHAUSER

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 07/05/2025

Berger  
Levrault

ID : 091-219100161-20250408-DCM20250315-DE



## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le deux avril deux mille vingt-cinq.

**ETAIENT PRESENTS :**

Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara BERTHEAU qui a donné pouvoir à Johan MITTELHAUSSER  
Jérôme FAUCHEUX qui a donné pouvoir à Aurélia VATER  
Marine PIGEAU qui a donné pouvoir à Audrey COTTEREAU  
Julietta MARTINS qui a donné pouvoir à Nadège BRASSEUR  
Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Pierre BONNEAU  
Harry FRANCOISE  
Amandine GUIRIABOYE  
Anthony LOPES

M. Bruno DUPUIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DCM 2025-03-16

### EXTENSION DU PERIMETRE DU SMOYS

Le SMOYS, au titre de ses compétences GAZ et ÉLECTRICITÉ, est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie pour le Gaz et l'Électricité (AODE).

À ce titre, il lui revient d'exercer pour le compte des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence, le contrôle de l'activité des concessionnaires - GRDF pour le Gaz et ENEDIS pour l'Électricité - de l'entretien du patrimoine concédé, de la qualité de l'énergie acheminée et de s'assurer de l'économie des contrats.

C'est dans ce cadre, au regard du caractère éminemment technique de l'Énergie, compte tenu de l'expertise et de l'ingénierie acquises par le SMOYS dans ce domaine, que la commune de Cerny et

celle d'Orveau ont présenté leur demande d'adhésion au SMOYS pour la compétence relative au service public de distribution de GAZ.

Par ailleurs, le SMOYS est également habilité, par ses statuts, à exercer la compétence relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) propose l'arrêt des ventes de véhicules thermiques en 2024.

Dans le respect de cet objectif et de la même temporalité, l'industrie automobile a inscrit à travers le développement de la production des véhicules électriques, la transformation de la mobilité dans les objectifs du Plan Climat du gouvernement.

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France est inhérent au déploiement d'infrastructures de recharges disponibles, sûres et fiables, pour les usagers.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2018, l'Etat a fixé un objectif, celui d'installer un réseau de 100 000 points de recharge pour véhicules électriques accessibles au public d'ici à 2023.

A travers son plan de développement de l'électromobilité, la Région Ile de France visait l'objectif de porter à 12 000 bornes le nombre de recharges publiques sur le territoire régional d'ici à 2023.

Le SMOYS poursuit le déploiement de ces IRVE mais en recherchant désormais à ce que l'interopérabilité, la qualité de service proposé et la supervision soient conformes au Label Régional.

A cette fin, le SMOYS a conduit une réflexion stratégique à travers la réalisation d'un schéma directeur traçant les perspectives de déploiement sur les trois prochaines années qui analyse le parc existant et réponde aux besoins actuels mais aussi à horizon 2030 voire 2050 et qui en établisse un modèle économique pérenne.

Y sont intégrées les demandes des communes qui ont souhaité en bénéficier, corroborées des ratios habituellement utilisés. Une analyse de l'existant et un inventaire des emplacements potentiels les plus opportuns ont été dressés, compte tenu de leur visibilité et de leur connectivité aux réseaux électriques.

C'est dans ce cadre, au regard du caractère éminemment technique de l'Energie, et de la mobilité électrique et compte tenu de l'expertise et de l'ingénierie acquises par le SMOYS dans ce domaine, que la commune de Mespuits et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix ont demandé leur adhésion au SMOYS au titre de la compétence relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique.

Le SMOYS a délibéré favorablement pour l'intégration de ces nouvelles communes. Conformément au CGCT, il revient à l'ensemble des communes membres d'approuver l'extension du périmètre du SMOYS.

Pour rappel, le Conseil municipal, par délibération n°2024-03-17 du 9 avril 2024, a approuvé l'adhésion de la commune au SMOYS au titre de sa compétence GAZ.

A ce titre, il convient de délibérer sur l'extension du périmètre du SMOYS.

VU les articles L5211-5, L5211-18 et L5211-20 du CGCT ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Voix pour : 24**

*Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE par pouvoir à Pierre BONNEAU, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU par pouvoir à Johan MITTELHAUSSER, Nadège BRASSEUR, Bruno DUPUIS, Jérôme FAUCHEUX par pouvoir à Aurélia VATER, Julieta MARTINS par pouvoir à Nadège BRASSEUR, Aurélia VATER, Abdraman CAMARA, Marine PIGEAU par pouvoir à Audrey COTTEREAU, Audrey COTTEREAU, Elisabeth PETIT, Philippe CHENAULT.*

- **APPROUVE** l'adhésion au SMOYS au titre de sa compétence de service public de distribution de GAZ des communes d'Orveau et Cerny,
- **MANDATE** M. le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne, du Loiret et du Val de Marne afin d'arrêter en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral ;
- **APPROUVE** l'adhésion au SMOYS au titre de sa compétence relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique, de la commune de Mespuits et de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.
- **MANDATE** M. le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne, du Loiret et du Val de Marne afin d'arrêter en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits



Angerville, le 15 avril 2025

Le Maire,

Johann MITTELHAUSSER

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 07/05/2025

Berger  
Levrault

ID : 091-219100161-20250408-DCM20250316-DE